

Comment faire une demande ?

Communiquez avec l'équipe de l'équité salariale et de l'évaluation des emplois.

Par courriel : maintien@lacsq.org

Par téléphone : **1 800 465-0897**

Mentionnez l'objet de votre demande, le syndicat concerné ainsi que le nom et les coordonnées de la personne de référence. C'est avec plaisir que nous répondrons à votre demande.

Pour en savoir plus

Pour plus d'information, visitez la page de l'équité salariale sur le site Web de la CSQ : lacsq.org/equite-salariale

Des capsules vidéo portant sur la Loi sur l'équité salariale et la distinction des concepts d'équité, d'égalité et de relativité sont accessibles à l'adresse suivante : lacsq.org/equite-salariale/formation/

Visitez le site Internet de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin d'obtenir plus d'information sur les diverses obligations des associations accréditées, des personnes salariées et des employeurs : ces.gouv.qc.ca.

Nous tenons un kiosque lors de certains conseils généraux (CG) et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

OFFRE DE SERVICE EN ÉQUITÉ SALARIALE ET EN ÉVALUATION DES EMPLOIS

CENTRALE DES SYNDICATS
DU QUÉBEC (CSQ)



**Centrale des syndicats
du Québec**

**Service des négociations
nationales et de la sécurité sociale**

9405, rue Sherbrooke Est,
Montréal (Québec) H1L 6P3

Tél. : **514 356-8888**

Télécopie : **514 356-9999**

Courriel : maintien@lacsq.org

lacsq.org/equite-salariale

**Service des négociations
nationales et de
la sécurité sociale**

Directrice

Julie-Catherine Pélissier

Conseillères

Karen Harnois,
Joëlle Rivet-Sabourin
et Nathalie St-Georges

L'équité salariale à la CSQ

L'équité salariale est une valeur à laquelle la CSQ est profondément attachée, et ce, avant même l'adoption de la Loi sur l'équité salariale. Puisque cette notion est toujours d'actualité aujourd'hui, la CSQ tient à demeurer une figure importante dans l'application et le respect de la Loi.

Notre offre de service

Trois conseillères sont disponibles pour appuyer l'ensemble des fédérations et des syndicats affiliés dans le traitement des dossiers reliés à l'équité salariale, à son maintien et à l'évaluation des emplois.

Voici ce que nous vous proposons :

- > Des séances d'information
- > Des formations
- > De l'accompagnement dans les dossiers touchant notre expertise, nos connaissances et nos compétences
- > Des représentations à divers comités reliés à l'évaluation des emplois, à l'équité salariale ainsi qu'à la structure salariale

À qui s'adresse l'offre de service ?

À tous les affiliés qui agissent à titre de représentants des membres ainsi qu'aux fédérations.

Les thèmes qui peuvent être abordés

THÈME 1

ÉQUITÉ SALARIALE

- > Lois sur l'équité salariale provinciale et fédérale
- > Interprétation et application de ces lois
- > Obligations des employeurs
- > Démarche d'équité salariale et délais de réalisation
- > Évaluation du maintien de l'équité salariale et des délais de réalisation
- > Droits et recours des personnes salariées et des associations accréditées
- > Conseil et soutien pour justifier les plaintes d'équité salariale
- > Rôle de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et rôle de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)



THÈME 2

STRUCTURE SALARIALE

- > Objectif d'une telle entente
- > Obligations de l'employeur et du syndicat
- > Démarche à réaliser

THÈME 3

ÉVALUATION DES EMPLOIS

- > Étapes pour réaliser un processus d'évaluation des emplois
- > Élaboration d'un système d'évaluation des emplois
- > Méthodes de collecte de données
- > Réalisation d'une description des emplois ou d'un plan de classification
- > Méthodes d'évaluation des emplois
- > Connaissance des biais en évaluation des emplois
- > Détermination des salaires